



Service Public Fédéral FINANCES

Bruxelles, le 28 mai 2009

**SECRETARIAT DU
VICE-PREMIER MINISTRE ET
MINISTRE DES FINANCES**

Cellule Presse et Communication

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bureau d'aide judiciaire: Didier Reynders réagit à la manifestation des avocats

Le Ministre des Finances Didier Reynders est soucieux du maintien d'une aide juridique de qualité garantissant un accès à la justice aux plus démunis.

Cette aide doit s'accompagner d'une juste rétribution des avocats qui y participent.

Il est donc essentiel qu'un budget complémentaire soit dégagé rapidement pour maintenir à tout le moins la valeur du point à celle de l'année dernière, soit 24,28 EUR.

En outre, il importe de tout mettre en œuvre pour qu'à l'avenir une valeur minimale du point à 25 EUR soit assurée.

Par ailleurs, le Ministre des Finances prend note que l'Ordre des Barreaux Francophones et Germanophone (OBFG) et de Orde van de Vlaamse Balies (OVB) ont interpellé son administration sur la possibilité d'un régime de taxation préférentiel des indemnités du Bureau d'Aide juridique (BAJ).

Il organisera une concertation et un groupe de travail pour examiner comment on pourrait mieux prendre en considération sur le plan fiscal les particularités de ce type d'aide juridique, notamment pour mieux tenir compte des retards de paiement de ces rétributions.